

Le travail ennoblit l'homme.

LE DÉFENSEUR

Travail, Solidarité, Justice.

DROITS DE L'HOMME

Journal du Peuple et de la Démocratie radicale, quotidien, politique et social.

VENTE et ADMIN., 55, rue de la Bourse.

ABONNEMENTS : LYON..... Un mois, 2 f. 50 c.; — trois m., 5 f. 50; — six m., 10 fr.
Départ... Un mois, 2 f. 25 c.; — trois m., 6 f. 50; — six m., 12 fr.

ANNONCES ANGLAISES, 50 cent. la ligne.

UNE

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

s'il vous plaît ?

L'IDOLE BRISÉE

Après les efforts inouïs faits par la pseudo-constituante, elle a fini par accoucher d'un président de la République.

L'Assemblée de Versailles a renié la forme monarchique; elle a brisé ses idoles, elle a brûlé ses vaisseaux, et toutefois nos honorables ont agi sans arrière-pensée.

Ces députés de la peur viennent d'accepter l'héritage du gouvernement de la défense nationale sous bénéfice d'inventaire.

Nous, peuple souverain dont on méprise la volonté exprimée nettement le 2 juillet, nous aussi réservons l'avenir, et voulons contrôler les actes de nos mandataires.

C'est pourquoi nous ne cesserons de leur répéter : Venez nous rendre compte de la mission qui vous a été confiée, venez faire viser votre mandat, afin de pouvoir diriger nos affaires; venez vous retremper dans le bain électoral, afin de rétablir vos

forces épuisées, venez présenter vos hommages à M. Droit, à M^{re} Justice.

Vos électeurs vous sauront gré de cette marque de déférence qui leur est due. En prononçant la dissolution de l'Assemblée, vous affirmerez les droits du suffrage universel, duquel vous tenez un pouvoir limité par le contrat signé entre vous et lui.

Dissolution, s. v. p.

C'est au nom de la justice et au nom de votre propre dignité que nous la réclamons.

J. FLORENTIN.

Dépêches télégraphiques

Paris, 2 septembre.

Le *Siècle* annonce que le général Ladmirault a suspendu la *Vérité*, en vertu des pouvoirs que lui donne l'état de siège.

Paris, 3 septembre.

ASSEMBLÉE. — MM. Ganivet, Picard et Montgolfier demandent l'ajournement de la discussion sur l'impôt du papier, M. Pouyer-Quertier le combat; l'ajournement n'est pas prononcé.

Un amendement de M. Bardoux demandant à exonérer d'impôts le papier servant à imprimer les livres est rejeté.

Paris, 3 septembre.

L'*Officiel* dit que, par suite des

changements que la loi du 31 août a apportés dans la constitution du pouvoir, tous les ministres ont remis leur démission.

Après l'avoir acceptée, le président de la République les a priés de reprendre leurs fonctions.

Un décret de M. Thiers nomme M. Dufaure vice-président du conseil des ministres.

BULLETIN DU JOUR

Les débats de l'Assemblée « constituante » sont sans couleur et sans animation. La fièvre est passée; nos honorables ont hâte d'en finir, et ils votent avec une rapidité vertigineuse toutes les lois d'impôts que leur présente M. Pouyer-Quertier. Dans quinze jours environ, nos bons députés iront se reposer sur leurs lauriers pendant plusieurs mois. Ils occuperont leurs loisirs à travailler aux élections générales qui auront probablement lieu vers la fin de ce mois.

De son côté, le gouvernement occupera ses loisirs au désarmement de la garde nationale. C'est là ce que la majorité attend de la reconnaissance de M. Thiers pour le « joujou donné à sa vanité. » La majorité l'espère et les journaux royalistes le répètent sur tous les tons.

Nous verrons si M. Thiers mettra en pratique les déclarations si nettes qu'il a faites à la Chambre lors du vote du projet de dissolution des gardes nationales. Nul doute que, si la milice citoyenne est désarmée, on ne commence

l'opération par Lyon, — cette ville ayant eu l'honneur d'être nominativement désignée par l'illustre Ducrot, ce fameux général qui, n'ayant pu être victorieux, s'obstine à ne pas faire le mort.

A propos de la garde nationale, il nous revient en mémoire un fait qui se produit à chaque incendie. C'est qu'à Lyon, une ville en état de siège, qui compte 50,000 hommes de garnison, les troupes brillent par leur absence. C'est la milice citoyenne qui se charge de maintenir l'ordre autour du foyer de l'incendie, pendant que les pompiers et les citoyens de bonne volonté travaillent à l'éteindre.

Voilà, certes, un argument qui n'est pas sans valeur.

Une dépêche télégraphique nous a fait connaître hier le jugement du conseil de guerre de Versailles dans l'affaire des membres de la commune de Paris. Le conseil paraît avoir repoussé cette théorie pour le moins étrange de l'accusateur public, qui consistait à rendre les membres de la commune solidairement responsables de tous les crimes commis. Une pareille théorie aurait entraîné la condamnation à mort de tous les accusés.

Les feuilles de police et de sacristie, le *Courrier de Lyon* entre autres, continuent à soutenir que les républicains de Lyon avaient formé un complot dans le but de troubler l'ordre au 4 septembre et lors des débuts du Grand Théâtre. Il s'agissait tout simplement de l'incendie du monument au milieu de la représentation.

De semblables canards ne peuvent éclore qu'à la suite des chaleurs conti-

FEUILLETON

LES

MYSTÈRES

DU PEUPLE

HISTOIRE D'UNE FAMILLE DE PROLÉTAIRES

À TRAVERS LES AGES

PAR E. SUE.

LA FAUCILLE D'OR

ou

HÉNA

LA VIERGE DE L'ÎLE DE SÉN

(An 57 avant Jésus-Christ.)

CHAPITRE IV

(Suite.)

— Joel, dit alors Julyan qui s'était éloigné du corps de son ami, j'ai promis à Arnel d'aller le rejoindre ailleurs.... Cette mort serait pour moi un plaisir... Mourir en combattant les Romains est un devoir... Que faire ?

— Demain tu le demanderas à l'un des druides de Karnak; il te le dira, Julyan...

— Et notre sœur Hêna ? dit à sa mère Albinik, le marin, depuis tantôt un an je ne l'ai point vue... Elle est toujours, j'en suis certain, la perle de l'île de Sên ? Ma femme Meroë m'a chargé de ses tendresses pour elle.

— Ceux qui prononcent le nom de ta sœur semblent prononcer celui d'une divinité, répondit Mamm' Margarid. Tu la verras demain.

Et la femme de Joel, déposant sa quenouille, se leva; c'était pour la famille le signal d'aller prendre du repos.

Mamm' Margarid dit alors :

— Retirons-nous, mes enfants, la soirée est avancée; demain au point du jour il faudra nous occuper des provisions de guerre à emporter et à cacher ici.

Et s'adressant au voyageur :
— Que les dieux vous donnent bon repos et doux sommeil, ami hôte !

Et elle ajouta en soupirant :
— Je croyais demain célébrer plus heureusement le jour de la naissance de ma fille Hêna.

CHAPITRE V

Le lendemain de ce jour, Joel, dès l'aube et selon sa promesse, mit sa barque à la mer, et accompagné de son fils Albinik, le marin, conduisit l'inconnu à l'îlot de Kellor, n'osant aborder le sol sacré de l'île de Sên.

L'hôte du brenn, ayant parlé bas à l'ewagh, qui toujours veille dans la maison de l'île, celui-ci parut frappé de respect, et dit que Talyesin, le plus ancien des druides, qui se trouvait alors à l'île

de Sên, ainsi que sa femme Auria, attendait un voyageur depuis la veille.

L'étranger, avant de quitter Joel, lui dit :

— Ta famille et toi, n'oubliez pas vos résolutions d'hier. Aujourd'hui un appel aux armes retentira d'un bout à l'autre de la Gaule bretonne.

— Sois certain qu'à cet appel, moi, les miens et ceux de ma tribu, nous serons les premiers à répondre.

— Je te crois; il s'agit pour la Gaule d'être esclave ou de renaitre dans sa force et dans sa gloire d'autrefois.

— Au moment de te quitter, ne saurais-je pas le nom de l'homme vaillant qui s'est assis à mon foyer? le nom du sage qui parle avec tant de raison et aime si fort son pays ?

— Joel, je me nommerai *soldat* tant que la Gaulene sera pas libre; et si nous nous rencontrons encore, je me nommerai *ton ami*, car je le suis.

En disant ces mots, l'inconnu monta dans la barque, qui de l'îlot de Kellor le devait conduire à l'île de Sên. Avant que la barque se fût éloignée, sous la conduite de l'ewagh, Joel demanda à ce dernier s'il pouvait attendre sa fille

nuelles que nous subissons depuis longtemps. Espérons que les premières fraîcheurs auront une heureuse influence sur les cerveaux détraqués du *Courrier* et que ce journal sera le premier à rassurer les Prud'homme et les Calino qui ajoutent une foi aveugle à ses œuvres d'imagination.

V. LAGRANGE.

Après le 4 Septembre

C'était hier l'anniversaire de la proclamation de la République. Ce jour aurait dû être une fête nationale, la plus grande qu'un peuple, qui a reconquis ses droits volés, soit appelé à célébrer.

Mais au milieu de quelles douloureuses circonstances s'est accompli ce grand événement dont le souvenir ne devrait laisser que joie et bonheur dans les cœurs !

Toute une armée française livrée aux Prussiens par suite de l'incurie de chefs ineptes et corrompus et de la lâcheté de l'homme du 2 décembre ; notre sol envahi ; Paris menacé ; ce qui restait de nos armées — renfermé dans Metz, mais commandé par un homme que l'on disait habile, énergique, qui était une espérance !... De toutes parts des fonctionnaires sans vergogne, humbles et dignes valets du misérable qui, pendant 20 ans, avait audacieusement exploité notre pays, étouffé tous ses sentiments généreux, avili tout ce qui l'approchait ; outragé et persécuté les hommes de cœur, indépendants ; encouragé et propagé toutes les hypocrisies, la délation, les affaires véreuses ; la corruption partout !

La République a été acclamée comme le seul remède à ce régime de honte et d'infamies qui avait produit tous nos maux ; comme l'expression de la justice dans les rapports de l'état avec les citoyens et entre ces derniers ; comme le principe de réparation de toutes les injustices, de respect de tous les droits légitimes, de toutes les améliorations sociales ; comme la force qui seule pouvait, en armant tous les citoyens, repousser l'invasion prussienne.

Malgré nos malheurs, l'espérance était partout ; les armées s'improvisaient, des ressources nouvelles étaient créées ; tous les bons citoyens étaient prêts à donner leur vie, leurs biens,

pour sauver la chose publique, l'honneur de la nation, pour expulser l'ennemi.

Pourquoi tant d'efforts ont-ils été inutiles ?

La réponse est bien simple. Dans sa magnanimité, la République avait laissé tous les emplois aux mains des agents et fonctionnaires de l'Empire ; il ne fallait rien changer, pour ne pas désorganiser, selon certains chefs du gouvernement qui avaient momentanément surpris la confiance du peuple ; on ne changea rien, et bientôt tout fut anéanti entre leurs mains. — Grâce à ces honnêtes agents et fonctionnaires, nos armées étaient décimées par la misère et par la faim avant d'être livrées à l'ennemi ; grâce à eux, la trahison, l'incurie, le désordre annulaient les plus nobles efforts : Metz était livré aux Prussiens ; Orléans était honteusement abandonné ; Chanzy, Faidherbe étaient repoussés ; le brave, l'héroïque Garibaldi, le seul qui n'ait jamais été vaincu, était laissé dans l'abandon, et l'armée de l'Est... aux Suisses de nous en donner des nouvelles.

Oh ! il faut avoir vécu sur le théâtre de la guerre et avoir été le témoin de toutes ces infamies pour pouvoir apprécier le degré de corruption, d'avilissement dans lequel, sous l'Empire, étaient tombés les chefs qu'il avait donnés à nos armées, et ses fonctionnaires.

Mais passons. A l'histoire le soin de flétrir ces misérables qui, aujourd'hui, recommencent à lever audacieusement la tête.

C'est l'absence seule de confiance en ses chefs, en ses fonctionnaires, qui étaient ceux de l'Empire, qui a fait succomber la France devant les Prussiens.

L'élection du 8 février a été l'effet de son découragement, de son désespoir. Elle avait un but limité, précis : satisfaire aux exigences pécuniaires des Prussiens. Ce but rempli, le mandat finissait ; aussi le peuple ne s'est-il nullement occupé, alors, des sentiments politiques de ses mandataires. Il suffisait qu'ils fussent riches ; puis tous, d'ailleurs, se disaient républicains, bons républicains...

Mais ceux-ci n'ont pas entendu leur mandat de la sorte ; ils l'ont allongé, agrandi ; et, aujourd'hui, ils se déclarent souverains... constituants.

Triste présage pour l'avenir de la République !

Aussi n'a-t-on pas voulu permettre au peuple de célébrer cet anniversaire

qui lui rappelle qu'il a reconquis ses droits volés et que s'il y a un souverain, c'est LUI !

Cette journée qui, selon les royalistes et les cléricaux, devait être à Lyon l'occasion d'un soulèvement formidable, s'est passée avec le calme le plus parfait, et, malgré les provocations d'une nuée d'agents des mauvais jours, n'a pas donné lieu au moindre désordre.

Les républicains avaient éventé le piège et n'y sont pas tombés. Honneur à leur sagacité !

Néanmoins il y a eu beaucoup de banquets particuliers et, dans l'intimité, on a pu boire au triomphe prochain de la République.

C'est en déjouant ainsi les projets perfides de ses adversaires que le peuple les vaincra et rendra impuissants leurs attentats contre ses droits et sa liberté.

Maintenant il faut qu'avec le même calme il se prépare à nommer des mandataires dignes de sa confiance et que, sans perdre un instant, par un pétitionnement formidable demandant LA DISSOLUTION, l'assemblée de Versailles soit forcée d'entendre la grande voix du souverain — et de lui obéir !

VILLARD.

Ma deuxième aux Campagnards.

Pétitionnons ! Pétitionnons !

Mes amis, vous me connaissez, je suis un paysan comme vous ; je vis de votre vie et toujours au milieu de vous. Eh bien, causons donc franchement, en bons camarades ; voyons, la main sur la conscience, quand vous avez nommé les députés au 8 février c'était bien tout simplement pour aller traiter de la paix et créer des ressources pour payer les Prussiens, n'est-ce pas ? Vous ne vous êtes pas demandé si vos candidats étaient blancs ou bleus, mais s'ils voulaient la paix quand même et à tout prix. Du reste, ils se disaient tous républicains dans ce temps-là, et puis ils vous faisaient croire que les républicains de la veille voulaient continuer la guerre à outrance.

On vous trompait comme d'habitude. Gambetta savait mieux que personne que continuer la guerre était impossible ; mais il voulait le faire craindre à la Prusse, bien lasse, elle aussi, afin de lui donner un peu moins

de notre chère terre de France, un peu moins de notre pauvre argent que nous gagnons avec tant de peine. Les beaux parleurs appellent cela traiter la paix, la main sur la garde de son épée.

Vous vous êtes laissé tromper au 8 février par les mêmes hommes qui vous avaient déjà si indignement trompés lors de ce malheureux plébiscite du 8 mai. Nous vous avions cependant bien prévenus que, sous prétexte de constitutions, de réformes libérales, c'était de la guerre avec la Prusse qu'il s'agissait, que c'était un leurre, une rouerie.

Vous ne nous avez pas cru ; vous vous en êtes rapporté aux gros bonnets, à MM. les maires de ce temps-là ; ceux d'entre eux qui aspiraient au ruban, quand ils n'auraient mérité que la corde, mettaient de grosses affiches bêtes à la porte des mairies :

« Voter oui, c'est la paix, l'ordre, la prospérité, c'est voter pour l'empereur. » Vous avez voté oui, et nous avons eu la guerre, l'invasion, la ruine, les partages sous les casques Prussiens ; et vous avez perdu votre empereur que vous aimiez bien tantinet (dame ! les récoltes allaient bien !) et que vous auriez conservé en votant non. Les pires amis sont ceux qui approuvent tout et toujours ; et ce sont cependant les seuls qu'admettent les rois et les grands.

Tous ces malheurs devaient arriver. Il y a au-dessus de nous de grandes lois morales qu'on ne viole pas impunément ; leur sanction est d'autant plus terrible que le nombre des coupables est plus grand. Eh bien, en 1851, un chenapan étrangle la République qu'il avait juré de défendre ; il égorge femmes et vieillards dans les rues, envoie à Cayenne 40,000 pères de famille : tout cela pour vous faire croire qu'il vous avait sauvés d'un grand danger ; il fallait bien montrer la peau de la bête ; mais en fin ce n'est là qu'un crime individuel, le coup de force d'un brigand aidé de sa bande.

Le véritable crime, c'est vous qui l'avez commis ! Au 10 décembre, il a eu l'effronterie de venir vous demander s'il avait bien fait, et vous lui avez répondu oui par 7 millions de voix.

C'était là un grand crime, une grande lâcheté qui devaient être punis. Aussi Bonaparte vous a fait tuer inutilement vos enfants en Crimée, au Mexique, en Chine, etc. ; ils vous ont pillés, volés ; il a doublé la dette de la France ; et quand il n'a plus pu dissimuler ses infamies, il vous a vendus à la Prusse.

Héna, qui devait venir à sa maison ce jour-là. L'ewagh lui apprit que sa fille ne se rendrait chez lui que vers la fin de la journée.

Le brenn, chagrin de ne point emmener Héna, s'en retourna dans sa barque seul avec Albinik.

Julyan, vers le milieu du jour, alla consulter les druides de la forêt de Karnak pour leur demander s'il devait préférer à la mort prochaine et volontaire, qui était pour lui un plaisir... puisqu'il allait rejoindre Armel... la mort qu'il irait chercher en combattant les Romains.

Les druides lui répondirent qu'ayant juré à Armel sa foi de soldat de mourir avec lui, il devait être fidèle à sa promesse, et que les ewaghs iraient chercher le corps d'Armel avec les cérémonies d'usage pour le transporter sur le bûcher, où Julyan trouverait sa place dès le lever de la lune.

Julyan, joyeux de pouvoir sitôt retrouver son ami, se disposait à quitter Karnak, lorsqu'il vit arriver chez les druides l'étranger qui avait été l'hôte de Joel, et qui revenait de l'île de Sên en compagnie de Talyesin. Celui-ci dit quel-

ques mots aux autres druides, et ils entourèrent le voyageur avec autant d'empressement que de respect : les plus jeunes l'accueillaient comme un frère, les plus vieux comme un fils.

Le voyageur, reconnaissant alors Julyan, lui dit :

— Tu retournes chez le brenn de la tribu, attends un peu ; je te donnerai un écrit pour lui.

Julyan obéit au désir de l'inconnu, qui se retira accompagné de Talyesin et des autres druides.

Peu de temps après il revint et remit un petit rouleau de peau tannée au jeune garçon en lui disant :

— Voici pour Joel... Ce soir, Julyan, au lever de la lune... nous nous verrons encore... Héna aime ceux qui, comme toi, sont vaillants et fidèles à l'amitié.

Julyan, revenu à la maison du brenn, apprit qu'il était aux champs pour rentrer des blés conservés en meules ; il alla le trouver et lui remit l'écrit de l'étranger ; cet écrit renfermait ces mots :

« Ami Joel, au nom de la Gaule en danger, voici ce que les druides de Karnak attendent de toi : Commande

« à tous ceux de ta famille qui travaillent aux champs de crier à ceux de ta tribu qui travailleraient non loin d'eux : — Au qui l'an neuf (1) !... »
« Que ce soir, hommes, femmes, enfants, tous se rendent à la forêt de Karnak au lever de la lune. Que ceux de ta tribu qui auront entendu ces paroles les crient à leur tour à ceux des autres tribus, aussi occupés aux travaux de terre. De sorte que ce cri ainsi répété de proche en proche, de l'un à l'autre, de village en village, de cité à cité, de Vannes à Auray, avertisse toutes les tribus de se trouver ce soir à la forêt de Karnak. »

Joel fit ainsi qu'il lui avait été demandé par l'étranger au nom des druides de Karnak. Le cri d'appel se répéta de proche en proche, et toutes les tribus, des plus voisines aux plus éloignées, furent prévenues de se trouver le soir au lever de la lune à la forêt de Karnak.

(1) Ce cri de ralliement druidique *Au qui l'an neuf* est encore, dans quelques provinces, acclamé par de pauvres enfants qui parcourent les rues au nouvel an.

Pendant qu'une partie des hommes de la famille du brenn rentraient en hâte les récoltes de blé restées en meules pour en enfouir une partie au fond des cavités que d'autres laboureurs creusaient dans des terrains secs, les femmes, les jeunes filles et jusqu'aux enfants, dirigés par Margarid, mettaient en hâte des salaisons dans des paniers de la farine dans des sacs, de l'hydromel et du vin dans des outres ; d'autres rangeaient dans des coffres des vêtements, du linge et des baumes pour les blessures ; d'autres ajustaient de grandes et fortes toiles destinées à recouvrir les chars ; car, dans les guerres redoutables, toutes les tribus du pays menacées par l'ennemi, au lieu de l'attendre, se laissent souvent à sa rencontre.

(La suite à demain.)

Tout cela est bien terrible; au moins l'expiation est-elle terminée? J'ai peur que non. Ils sont là bas, à Versailles, un parti de fanatiques aveuglés, ne l'emportant sur l'autre côté de la Chambre que de 30 ou 40 voix, et c'est à l'aide de ces 30 ou 40 voix de majorité qu'ils espèrent nous faire une constitution que nous ne les avons pas chargés de faire, et nous ramener un roi, bon gré, mal gré.

Un roi! avec les guerres perpétuelles des monarchies, les prodigalités des cours.

Un roi! avec les privilèges de la noblesse et du clergé, les billets de confession d'autre fois! oh cela n'est pas possible...

Et figurez-vous que pour trouver l'argent de l'indemnité prussienne ils ne savent que frapper la consommation, le commerce, les matières premières, etc., bien pis, ils veulent augmenter les droits de circulation sur les vins, cette année qu'on en fait si peu!

Allons, tâchons de réparer nos fautes et de sortir du pétrin où nous ont fourrés les élections du 8 février.

Comment faire? D'abord écartons tout de suite toute idée de violence, cela ne vaut rien; les coups ne sont pas des raisons, comme on dit; la force nuit toujours tôt ou tard à ceux qui s'en servent, et les pouvoirs qui s'élèvent sur des cadavres finissent dans la boue.

Rappelez-vous de ce que je vous dis là, l'empire l'a déjà prouvé; il en est de même des peuples; les pieds glissent dans le sang, et pour avoir voulu faire deux pas à la fois, on recule de quatre.

Servons-nous des armes légales; le bulletin de vote, les pétitions, cela vaut mieux que le fusil. Aux prochaines élections, entendons-nous bien; n'envoyons au conseil général que des républicains, pour prouver aux royalistes de l'assemblée que nous ne voulons pas qu'ils changent le gouvernement, qu'ils fassent encore une révolution qui achèverait de nous ruiner. Nous avons la République. Nous voulons la garder tranquillement.

Il y a encore un autre moyen. Les pétitions bien honnêtes, où nous leur dirons, bien poliment, que nous ne voulons pas qu'ils nous fassent de constitution, parce que nous savons ce qu'elle serait, leur constitution: Art. 1^{er}. La monarchie légitime est rétablie, etc., etc.; et que nous ne leur en avons pas donné mandat; ils se sont déjà bien déclarés constituants c'est vrai, mais du dire au faire il y a loin, surtout quand ils verront que, vous tous, vous ne voulez pas; car c'est sur vous surtout qu'ils comptent; ils savent assez que les villes sont contre eux.

Ils compteront sans leur hôte; dans toutes les communes il y a de ces pétitions; signez-les sans crainte, c'est permis, on ne vous peut rien, mais hâtons-nous, ou ils auront le temps de faire la sottise avant que vous ne soyez décidés.

Allons, amis, tâchons de nous tirer du guépier, de réparer nos fautes.

Pétitionnons! pétitionnons!

D' E. GUYOT.

DANS LYON

Nos abonnés dont l'abonnement est expiré, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du Journal.

reption dans la réception du Journal.

M. Soldati nous communique la lettre suivante, que Garibaldi lui adresse de Caprera, à la date du 29 août 1871 :

« Cher Soldati,
« Je vais mieux. Compliments.
« Votre G. GARIBALDI »

Voici le prospectus de la direction du Grand-Théâtre pour l'année théâtrale 1871-1872 :

Au public lyonnais

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation les noms des artistes qui doivent cet hiver interpréter le **Grand-Opéra**, l'**Opéra-comique** et les **Traductions** sur le Grand-Théâtre, si toutefois, comme je l'espère, vous les en jugez dignes.

Confiant dans votre justice et dans votre équité, je vous les livre sans commentaire; cependant, permettez-moi de vous faire remarquer que quoique autorisé par mon cahier des charges à supprimer le grand-opéra, je le maintiens comme mes prédécesseurs.

Je n'oublie pas, croyez-le bien, ma promesse du 2 juin dernier, et ma plus grande envie, et le seul but auquel j'aspire, est de maintenir le Grand-Théâtre de Lyon au premier rang.

L'épreuve du concert du 29 courant vous assure de la sincérité de mes assertions.

Daignez agréer, messieurs, l'assurance de mon profond respect.

MÉDÉRIC DANGUIN.

Tableau de la Troupe

Administration

MM.

Danguin, administrateur, directeur de la scène.
Dalia, secrétaire général.
Gustave d'Héron, régisseur général, chargé de parler au public.
Darrois, régisseur.
Léopold Muiard, régisseur.
Bloch, costumier.
Didier, caissier.
Labie, contrôleur préposé à la location.
Jules Recqx, machiniste en chef.
Morni, coiffeur.
Fouet, bibliothécaire.

Grand opéra, opéra comique et traduction

MM.

Gueymard (en représentation au 25 septembre).
Chelly, fort ténor, pour faciliter les débuts et en attendant l'arrivée de M. Gueymard.
Peschard, premier ténor léger.
Bourotte, second ténor.
Perron, premier baryton.
Ferrier, second baryton.
Labarre, première basse de grand opéra.

Falchiéri, première basse d'opéra-comique, deuxième de grand opéra.
Laroze, basse comique.
Féret, trial.
Gustave, larquette.
Darbois, second et troisième ténor.
Milan, Beaumont, coryphées basses.

Daniel, Beau, coryphées ténors.

MM.

Fontenay, forte chanteuse Falcon.

Sorendi, chanteuse légère d'opéra comique.

Guillemin, chanteuse légère de grand opéra.

Perà, forte chanteuse Stolz.

Chauveau, première dugazon, jeune chanteuse.

Poncer, seconde Dugazon.

Sapia, troisième dugazon.

Christophe, mère dugazon, duègne.

Beau, seconde mère dugazon.

Divertissement

MM.

Ruby, maître de Ballet; Botton, régisseur; Vannier, Dumont, Noble, danseurs.

MM.

Ad. Compayre, Marmet, Annette Cornaglia, Marietta Cornaglia, Girard, Claire Boinon, Jeanne Bordet, danseuses.

Messieurs et dames du corps de ballet.

Orchestre

MM.

Mangin, premier chef d'orchestre.
Couard, deuxième chef, chef des chœurs.

Feugier, chef d'orchestre du ballet.

Fouet, accompagnateur, répétiteur au piano, organiste.

Remandet, répétiteur du ballet.

Lévy, Giannini, violons solos; Feugier, Ginet, Remandet, Moya, Nœgelin, Mareillac, premiers violons.

Joly, Michon, chefs d'attaque répétiteurs des chœurs; Vissenaire, Henri, Mézair, Robert, Francoski, Révod, deuxième violons.

Leroy, solo; Gondein, répétiteur de chœurs; Routin, Garcin, altos.

Merlen, solo; Rugliano, Marius, Richard, Perrier, violoncelles.

Courtois, Grossier, Morel, trombones.

Julien, ophicléide.
Fouet, timbales.

Pucetti, chef d'attaque, Garcin, Romand, Mallard, contre basses.

Duvergès, solo; Mazier, flûtes.

Lebert, solo; Evrard, hautbois et cors anglais.

Renaud, Woutters, clarinettes-solos.

Demeuse, solo; Cannos, bassons.

Bremond, Delgrange, solos; Vincens, Masson, cors.

Gerin, Moya, pistons.

Lacordaire, grosse-caisse.

Victor, triangle.

ABONNEMENT A L'ANNÉE.—CONDITIONS

Du jour de l'ouverture au 30 avril 1872, pour messieurs et dames. 200 f.

Locations des loges, fauteuils, stalles.

Loges (non compris l'entrée). 900 f.

Fauteuils et stalles (y compris l'entrée). 350

L'abonnement est payable : moitié au 1^{er} octobre 1871; solde de : 4^{er} janvier 1872.

Abonnement au mois

Abonnement simple. 40

Abonnement aux fauteuils et stalles. 75

MM. les abonnés ont droit à toutes représentations, excepté toutefois le samedi, si besoin est.

Les concerts n'étant pas considérés comme représentations, s'il en était donné le samedi, les abonnements seraient suspendus.

Les jours où l'abonnement est suspendu, l'administration se réserve le droit de disposer des loges et fauteuils que MM. les abonnés titulaires n'auraient pas retenus la veille.

L'administration se réserve le droit de prendre cent places de la première galerie, qui seront louées comme places réservées pour les représentations extraordinaires.

L'abonnement étant personnel, nul

n'a le droit de se faire remplacer; une fois souscrit, il est dû, qu'on en jouisse ou non.

L'abonnement serait suspendu de droit si l'administration supérieure disposait de tout ou partie de la salle pour spectacles, bals, concerts ou fêtes de toute nature.

Agrandissement des cinq écluses des barrages de Gigny, Thoissey, Port-Bernalin, Couzon et l'île-Barbe. — Enquête d'utilité publique.

Une enquête est ouverte sur l'utilité publique de l'agrandissement des cinq écluses des barrages de Gigny, Thoissey, Port Bernalin, Couzon et l'île Barbe, en cours d'exécution sur la Saône, entre Lyon et Verdun. La durée de cette enquête est fixée à un mois, à partir du 1^{er} septembre prochain.

Pendant ce temps, les pièces du projet resteront déposées au secrétariat général de la préfecture du Rhône, où chacun pourra en prendre connaissance, afin de produire des adhésions ou oppositions qu'il aurait à faire, et qui seront consignées sur un registre ouvert à cet effet.

Un semblable registre sera ouvert à la sous-préfecture de Villefranche.

Il est formé une commission, qui se réunira à l'hôtel de la Préfecture du Rhône, sur une convocation ultérieure, et sous la présidence de l'un de ses membres. Elle examinera les déclarations contresignées aux registres de l'enquête; elle entendra les ingénieurs du service spécial de la Saône, et, après avoir recueilli les renseignements dont elle croira avoir besoin elle donnera son avis motivé, tant sur l'utilité de l'élargissement projeté des écluses que sur les diverses questions dont elle sera saisie. Elle dressera de ces diverses opérations un procès-verbal qui nous sera remis.

Sont nommés membres de cette commission :

- MM.
1^o De La Rochette, manufacturier à Givors, président;
2^o Vaubertrand, directeur de la Compagnie générale de Navigation, quai d'Occident;
3^o Peyron, directeur des Grappins, quai d'Occident;
4^o Darbon, directeur des Parisiens, quai Saint Antoine;
5^o François Canard, négociant en vins, à Port-Rivière;
6^o Amet, ancien directeur de la Gare d'eau de Vaise;
9^o Guillet aîné, marchand de vins en gros à Belleville;
8^o Vachon fils aîné, meunier à Vaise;
9^o Boucherat, fabricant de heaux à Villefranche;
10^o C. Decrand, marchand de pierres à Couzon;
11^o Champin, entrepreneur de remorquage à Lyon.

On peut aller signer la pétition pour la dissolution de l'Assemblée nationale chez les citoyens dont les noms suivent :

- MM. Clarin, Etienne, rue Claude-Joseph Bonnet, 6, au 2^e.
Ricottier, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 33.
Francfort, pharmacien, place des Tapis, 4.
Clément, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 157.
Liérand, cafetier, place Tabareau, 20 et 21.
Faure, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 59.
Callin, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 69.
Lucand, cafetier, place des Tapis, 5.

Ferrel, cafetier, place des Tapis, 6.
Mauris, restaurateur, Grande place de la Croix-Rousse, 4.
M. Veley, cafetier, 78, rue de la Charité.
J. Archet, épiciier, rue Confort, 22.
L'hôpital, cafetier, rue de Vendôme, 126.
Au siège du comité de l'Union républicaine de Vaise, place de la Pyramide, 22.
Despeignes, rue du Pont-de-la-Gare (Vaise).

NOUVELLES DIVERSES

Un de nos correspondants nous adresse un curieux spécimen des monstruosité que le parti blanc fait répandre dans les campagnes.

La chose a paru dimanche dans un journal auvergnat (cela se voit au style) qui s'intitule : *Le Dimanche des familles* :

LITANIES DE JEAN MUSE.

De la République qui a tué notre bon roi Louis XVI et sa famille, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui nous a valu Marat, Robespierre, Saint Just, Couthon et toute cette clique, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui guillotina nos prêtres et tous les braves gens, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui forçait de porter cet ignoble bonnet phrygien qui ressemblait à une manche à fil-trer, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui voulait nous forcer à adorer une prostituée, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui fermait nos églises et empêchait de baptiser nos enfants et d'entendre la messe, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui nous a valu Napoléon 4^e, ce fléau de l'humanité, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui, en nous donnant Napoléon, a anéanti notre pauvre France par des guerres sanglantes et épouvantables, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui nous a valu Napoléon qui a mis N. S. P. le pape en prison comme un criminel parce qu'il ne voulait pas céder à son ambition tyranique, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République de 1848 qui a fait verser le sang des honnêtes citoyens aux journées de juin, et qui a tué le respectable et bon Mgr Affre, archevêque de Paris, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République, encore de cette époque, qui voulait mettre la France à feu et à sang, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République 1870-71, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui ruine et pille la France, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui a pétrolé Paris, brûlé nos monuments nationaux témoins et emblèmes de notre gloire, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui a assassiné les représentants et les ministres de la justice, de la religion, nos frères, nos amis, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui n'a pas su défendre le sol de la patrie de l'in-

vasion étrangère, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui n'est que le gouvernement de la honte et du déshonneur, délivrez-nous, grand Dieu.

De la République qui nous fait mépriser, conspuer et détester de tout l'univers, délivrez-nous, grand Dieu.

Et quand, après cela, une bonne fois, vous nous aurez délivré, daignez, grand Dieu, nous rendre nos rois légitimes. Ils arboreront le drapeau blanc, qui fera oublier par sa pureté immaculée les hontes qui ternissent les gloires du drapeau tricolore.

Nous avons parlé, il y a quelque temps, de deux verdicts rendus par le jury de Seine et Oise contre un nombre considérable d'habitants de Limours, de Rochefort et de Rambouillet. Ces malheureux avaient pensé qu'en temps de guerre, un citoyen pouvait être regardé comme coupable lorsqu'il essayait d'arrêter des convois de vivres que des agriculteurs cupides envoyaient à Versailles à l'adresse des Prussiens ; ils avaient même entendu parler d'un certain article du code pénal qui punit de mort tout Français fournissant des vivres à l'ennemi.

Aussi, comme le parquet de Rambouillet s'était prudemment retiré devant l'invasion et ne pouvait en conséquence faire respecter la loi, ils s'étaient réunis par bandes de quinze à seize et tâchaient d'empêcher le ravitaillement de l'ennemi, en attendant que le parquet de Rambouillet poursuivît, dès qu'il serait de retour, les fournisseurs coupables.

Le parquet de Rambouillet revint ; mais, au lieu de poursuivre les fournisseurs, il reçut des mains des géoliers prussiens tous ces malheureux patriotes, qui avaient été arrêtés et emprisonnés par l'ennemi. Il les condamna de un an à cinq ans de prison.

Vivement émue de ce verdict inattendu, la population de Limours vient d'adresser à M. Thiers un recours en grâce dont nous publions le texte dans toute sa simplicité :

« Les soussignés déclarent qu'il est à leur connaissance qu'au moment de l'occupation prussienne de nombreux convois de vivres et d'animaux de provenance française sillonnaient la route de Versailles pour le ravitaillement de l'armée allemande ;

« Que ce fait de ravitailler l'ennemi a produit un mécontentement général, qui, chez les uns, ne s'est manifesté que par des paroles, et chez les autres par des actes ;

« Que tous les habitants de Limours qui viennent d'être condamnés sont dans ce cas, etc. ;

« Les soussignés croient devoir faire observer en outre que les sus-nommés sont tous pères de famille et que plusieurs même ont beaucoup d'enfants. En conséquence ils réclament de la bienveillance et de la justice de M. le chef du pouvoir exécutif, la mise en liberté de citoyens qui ont fait si bravement leur devoir, et qui ont de lourdes charges de famille à supporter. »

Parmi les signatures on remarque celle du maire et de tous les conseillers municipaux.

L'autre jour dans les couloirs de la chambre, un représentant aborde M. Emile Leroux, l'ancien défenseur de Pierre Bonaparte, et lui dit d'un ton ironique :

« Eh bien, M. Leroux, avez-vous enfin recouvré votre voiture ? »

M. Leroux trouva, paraît-il, la plaisanterie de fort mauvais goût, car il tourna subitement le dos à son interlocuteur sans lui répondre.

Poussé par la curiosité, nous avons voulu savoir quel mystère cachait une aussi simple demande, et voici l'histoire véritable, quoique invraisemblable, que nous sommes en mesure de rapporter :

M. Anatole Despond, sous-préfet de Gien (Loiret), pendant la guerre, s'était conduit en fonctionnaire républicain, c'est à dire avec patriotisme ; aussi avait-il été fait prisonnier par les Prussiens. Pour l'emmener à Orléans, d'où il devait être dirigé sur l'Allemagne, les Prussiens avaient requis une voiture qu'ils se gardèrent bien de restituer ensuite à son propriétaire. Or, le hasard voulut que ce fut précisément une des voitures de M. Emile Leroux.

Quand M. Anatole Despond revint de captivité, savez-vous ce qu'il trouva chez lui ? Une assignation de M. Emile Leroux en paiement de 2,000 fr. pour prix de la voiture dans laquelle on l'avait conduit malgré lui à Orléans, et de là en Allemagne, comme prisonnier de guerre.

L'affaire a été plaidée mercredi dernier devant le tribunal de Gien. C'est M^e Durieux qui a présenté la demande plus qu'originale de M. Emile Leroux, son beau-père, et M^e Albert Joly lui a répondu au nom du sous-préfet.

Toute la population de Gien était accourue au palais pour donner des marques de sympathie à M. Despond. Celui-ci doit attendre sans inquiétude le jugement du tribunal.

On lit dans le *Sentinelle du Jura* :

« M. le maire de Lons-le-Saunier, parti depuis quelques jours pour Versailles, dans le but d'obtenir quelque adoucissement aux charges que nous impose l'occupation prussienne ou au moins quelques éclaircissements sur ce qui nous est permis d'attendre de ce côté, est rentré dimanche soir. Il rapporte, dit-on, l'assurance qu'au 1^{er} septembre prochain, le chiffre des troupes prussiennes cantonnées en France ne sera plus que de 50,000 hommes, et que dans les villes devant rester occupées, les soldats allemands seront tous casernés. On sait d'ailleurs que le département du Jura doit être évacué aussitôt après le paiement du deuxième milliard, et que ce paiement ne peut se faire longtemps attendre. »

Et le département de la Côte-d'Or. Quelle situation lui est faite ? Depuis six mois on promet aux habitants de Dijon le casernement des troupes, et rien encore n'a été fait.

Nous reviendrons prochainement sur cette question, intéressante à plus d'un point de vue.

SEMOIRS VILLARD

DE DIJON

A GRAINS ET A ENGRAIS.

Deux seconds prix à l'Exposition universelle ; — 1^{er} prix au concours régional de Strasbourg en 1866 ; — rappel de 1^{er} prix au concours régional d'Orléans ; — grande médaille de vermeil au concours régional de Dijon en 1870, etc. etc.

SEMOIRS A GRAINS

Ces Semoirs sèment en lignes toutes espèces de graines ; ils rayonnent et tassent le sol, couvrent et roulent.

1 ^o Semoirs brouettes.	100 f.
2 ^o Semoirs à 3 disques.	300
3 ^o Semoirs à 4 disques.	400
4 ^o Semoirs à 5 disques.	500
5 ^o Semoirs à 7 disques.	700

SEMOIRS A ENGRAIS

Il y en a de toutes dimensions. Ils sèment avec précision et en telle quantité que l'on veut, tous les engrais pulvérisés et de commerce : guano, tourteaux, sulfates et phosphates, noir animal, etc.

Prix variables, selon l'importance, et depuis 350 fr. et au-dessus.

S'adresser, pour tous renseignements, et traiter :

A Dijon, à M. ALBERT VILLARD, rue Guillaume-Tell, et à M. LAURENT, constructeur, port du Canal ;

A Lyon, à M. VILLARD, rue Sainte-Catherine, 5.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS DIVERS MAGASINS

L'IMPOT UNIQUE

par Jean GACHE, neveu

1^o Supprimant tous les impôts existants, satisfaisant aux dettes anciennes et nouvelles de la nation.

2^o Permettant d'assurer à chaque citoyen une rente sur l'Etat, avec jouissance dès qu'on le voudra.

3^o Constituant à chaque enfant, depuis le jour de sa naissance jusqu'à sa quinzième année, une rente destinée à satisfaire à son alimentation et à son instruction.

Et supprimant les douanes et les octrois qui n'auraient plus de raison d'être, pas plus que divers autres impôts, car c'est le seul équitable, juste et proportionnel, et dont nous sommes tous contrôleurs les uns des autres.

La Brochure se vend partout

Cinquante Centimes

Les marchands peuvent s'adresser aux bureaux suivants :

Pour le *Défenseur des Droits de l'Homme* et le *Vengeur*,

A la Guillotière, chez M. GRANGE, cours de Brosse, 15 ;

Aux Brotteaux, chez PERRAGON, cours Vitton, 40 ;

A Vaise, Bureau de Tabac, quai de Vaise, 1, en face le Port-Mouton ;

A la Croix-Rousse, rue d'Austerlitz, 25.

A Tarare, chez M. SERRE, rue de Savoie ; M. PARIET, buraliste, rue Pécherie.

Le Directeur-Gérant : VILLARD

Dijon. — Imprimerie de Lépagniez et Cie.